

**SIVU ECOLES ASSAS – GUZARGUES**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 Juillet 2025**

**Présents :**

Assas : B. AMPHOUX - P. POMMIER - C. CHERCHI

Guzargues : P. ANTOINE – E. ESTRENIS - H. FLOURIEUSSE - V. SOURY

Excusés : - M. EUZET (Procuration à P POMMIER) – JC GAUD (procuration à P ANTOINE) - J. PEREZ - A. RANDADO - JM. SANCEY (Procuration V SOURY)

Invité : J. GRAU

Secrétaire de Séance : V. SOURY

Date de la convocation : 01/07/2025

---

**DELIBERATIONS**

**1) Approbation du compte-rendu du 01/04/2025. Adopté à l'unanimité**

**2) Règlement Intérieur**

Le nouveau règlement avec modifications proposées a été envoyé au SIVU préalablement à la réunion. Après relecture, modifications de quelques phrases

**Principales modifications :**

- Les réservations pour les repas à la cantine devront se faire au plus tard le jeudi midi pour la semaine suivante. (Art 4b)
- L'interdiction d'apporter des objets de valeurs ou de la nourriture à partager sans autorisation (Art 2c)
- Le rappel des engagements du SIVU concernant la cantine (Art 4a)
- La procédure de sortie des enfants à 12h15 (Art 4c)
- La procédure d'annulation cantine en cas de maladie (Art 4e)
- Un paragraphe sur l'aide aux devoirs (Art 5)
- Un paragraphe sur le transport scolaire (Art 6)
- Un paragraphe sur le cas de grève du personnel périscolaire (Art 7b)

### **Adopté à l'unanimité**

Idée : Envoi de mails automatiques pendant les vacances pour rappeler aux parents d'inscrire les enfants à la cantine

### **3) Modification du Tarif « Pénalités pour non réservation de repas à la cantine »**

Il est proposé au SIVU que le Tarif « Pénalités pour non réservation de repas à la cantine » passe de 2€ à 5€ pour le rendre plus dissuasif

### **Adopté à l'unanimité**

## **DISCUSSIONS**

### **1) Subventions pour sortie scolaire aux écoles**

#### *1a) MATERNELLE*

**Projet fresque à l'école maternelle sur les 2 classes** : réalisation d'une fresque sur le mur du fond de la cour (entre le garage à vélo et le mur en pierre)

Artiste : M. Yves Vassail (artiste local assadin) qui a repeint les citerne des pompiers à Assas.

Le projet :

- 3 interventions de l'artiste dans les deux classes pour préparer le projet (3 fois 2h = 6h)
- présentation de ses œuvres : le pic st loup ; la dimension de la fresque ; les animaux
- Imagination par les élèves d'une fresque intégrant ces éléments.
- Présentation des réalisations des élèves devant le mur (avec le Pic St Loup en fond)
- Participation des élèves à la peinture du mur avec l'artiste.
- Commentaires et impressions devant la fresque terminée.

A prévoir pour ce projet :

- Partie enduite : nécessité de réaliser un enduit bien lisse pour la fresque avant le début.  
Voir avec les services techniques
- Le propriétaire de la maison a accepté.

Cout du projet : 3500€ pour la fresque

- Demande d'une subvention de l'EN (1500€ possible) : dossier à déposer avant fin septembre.
- Financement avec l'aide de l'APE et de la coopérative scolaire
- Le SIVU décide de donner : 1000 €

#### *1b) ELEMENTAIRE :*

Demande élémentaire : 3900€ pour financer en partie

- Visite de Pézenas
- Théâtre

→ Ok pour 1000€ maternelle et 3900€ élémentaire.

## 2) Points sur les effectifs

Les effectifs remontent en maternelle et se stabilisent en élémentaire. On espère poursuivre sur cette lancée en attendant l'arrivée des lotissements

## 3) Travaux et Achats

- Petit train : à enlever en maternelle.  
Est-ce que les services techniques ne peuvent pas le réparer ? ou en construire un autre ? -> PP va voir avec Daniel  
Sinon BA et PA peuvent regarder au Congrès des Maires pour acheter un autre jeu de cou
- Le SIVU décide l'achat d'un PC pour Jean-Christophe Coch
- Un interphone va être installer en école élémentaire (comme celui de la maternelle).  
Une tranchée est à prévoir

## 4) Personnel

Fin d'année mouvementée avec l'arrêt maladie de 2 agents. Mais 2 embauches temporaires satisfaisantes ont été réalisées pour leur remplacement.

## 5) Collège

Pour la 1<sup>ère</sup> fois, un enfant assadin et un enfant guzarguois ont été refusés au collège de secteur de Clapiers. Des démarches ont été entreprises par les 2 mairies, pour le moment sans succès.